Québec veut étendre l’interdiction du voile intégral aux élèves dans les écoles publiques et privées de la province ; « une question de principe, pas juste le nombre », selon le ministre de l’Éducation

20/03/2025 à 21h44



Le ministre de l’Éducation, Bernard Drainville, a déposé jeudi son projet de loi pour renforcer la laïcité dans les écoles du Québec.

Le gouvernement du Québec interdira le voile intégral aux élèves dans les écoles publiques et privées de la province. « Une question de principe », selon le ministre de l’Éducation, Bernard Drainville, qui n’a pas été en mesure de chiffrer le nombre d’élèves touchés par cette mesure.

Le ministre a déposé jeudi matin le projet de loi 94 pour renforcer la laïcité dans le réseau de l’éducation et modifiant diverses dispositions législatives, qui vise entre autres à obliger les élèves à avoir le visage découvert

lorsqu’ils se trouvent sur les lieux mis à la disposition d’une école, d’un centre de formation professionnelle ou d’éducation des adultes ou d’un établissement d’enseignement privé.

“C’est le principe ici qui est en cause, pas juste le nombre”, a répondu M. Drainville en conférence de presse lorsqu’il a été questionné sur le nombre d’élèves portant le voile intégral dans les écoles du Québec. C’est inconcevable qu’une élève aille en classe avec un voile intégral au Québec.

[…]

ICI

Il propose aussi d’introduire dans la loi la directive actuelle interdisant la prière et autres activités religieuses dans les écoles.

La communication devra obligatoirement se faire en français dans les écoles des centres de services scolaires francophones. Le projet de loi 94 a recours à la clause dérogatoire.

[…]

Noovo

Au Québec, la principale source de fondamentalisme religieux provient des musulmans. Entre 2001 et 2021, le nombre de musulmans y est passé de près de 100 000 à plus de 420 000.

JDQ